



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation





Programme de travail 2026-2027 : Nouveautés des appels à proposition

*Organisé par le PCN juridique et financier
27 janvier 2026*

Informations

 *Ce webinaire est enregistré !*

Il sera mis en ligne ultérieurement :

- *Sur le site Horizon Europe*
- *Sur la playlist YouTube du PCN Juridique et financier*

Brise-glace

➤ Allez sur Slido.com

- Saisissez le code : **#WP26**
- Ou scannez le QR code :





Brise-glace

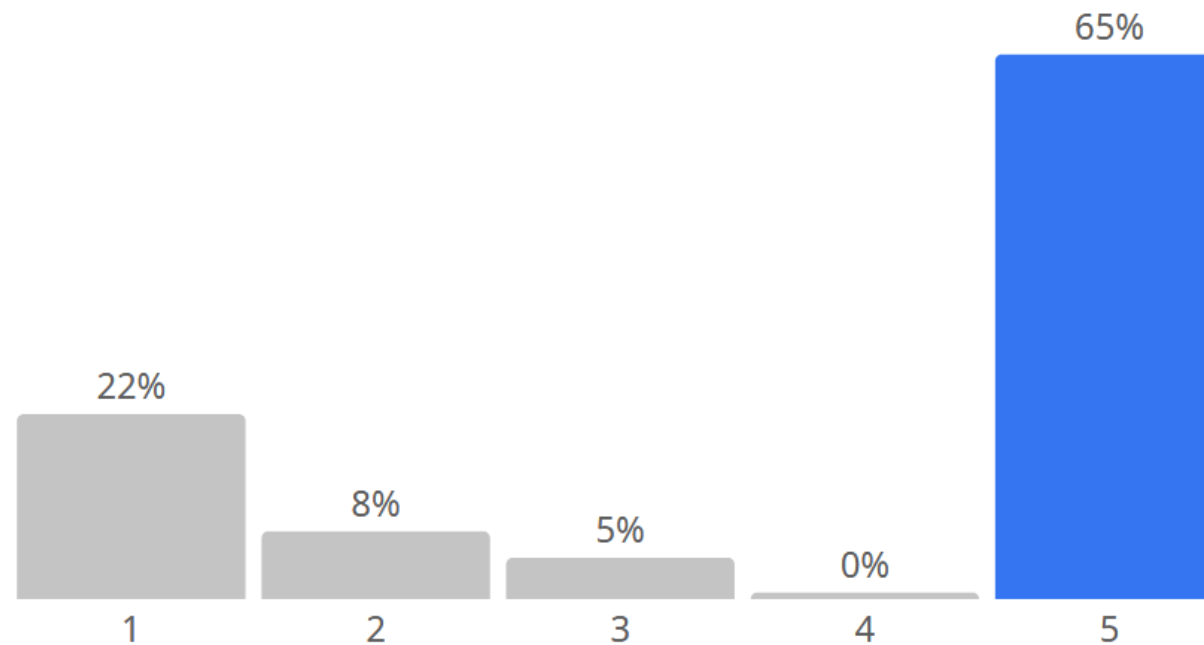
Rating poll



Avez-vous (ou vos équipes) déjà soumis un projet Horizon Europe ? (Une étoile par projet)

0 3 7

Score: 3.8





Brise-glace

Multiple choice poll

horizon
europepcn

**Avez-vous suivi le webinar de la Commission
sur les nouveautés 2026-27 (20 janvier) ?**

0 5 5

Oui



Non



Mission du PCN Juridique et financier

➤ Informer et former sur les conditions de participation au programme-cadre

- Horizon Europe et Horizon 2020
- Aspects juridiques et financiers généraux
- En appui des collègues PCN thématiques

➤ Accompagner les participants français au programme-cadre

- Via la Hotline
- Via les « ressources juridiques et financières » du site Horizon Europe
- Via les Relais Horizon Europe (RHE)



[Suivez nous sur LinkedIn pour ne rien louper !](#)

L'équipe du PCN Juridique et financier



Fanny SCHULTZ
Coordinatrice - 100 %



Irene CRETA
60 %



Cécile BRÉHIN
50 %



Claire CREPIN-LEBLOND
40 %

Présentation du webinar

- Focus sur les nouveautés des appels du programme de travail principal 2026-2027.
- **Public cible** : toute personne intéressée par le dépôt d'une proposition Horizon Europe.
- Les spécificités des appels MSCA ne seront pas abordées.
- Les changements décrits ici s'appliquent **uniquement** aux appels du programme de travail **principal** 2026-2027 :
 - excluant les appels antérieurs, par ex. avec une référence 2025 dans le code de l'appel
 - les appels ERC
 - les appels EIC



Sommaire

1. Présentation du *Joint Research Center (JRC)*
2. Introduction
3. Coopération internationale
4. Formulaire de candidature
5. Spécificités des appels à propositions (FSTP, appels en deux étapes, *lump sum...*)

Intervenante



Virginie Sivan – MESRE, coordinatrice des Points de Contacts Nationaux (PCN) et PCN Centre commun de recherche *Joint Research Center* (JRC)



1. Présentation du JRC



Questions/réponses sur le JRC



2. Introduction sur les appels 2026-2027

Nouveautés du programme de travail 2026-2027

- **Le programme de travail se veut : plus stratégique, ciblé, simple et accessible**, avec une réduction de la fragmentation du budget disponible.
- **Simplifié : sa longueur a été réduite de 33 %**, avec des sujets **moins prescriptifs et plus concis**.
- Comporte **moins d'appels (-35 %)** et le **nombre de sujets finançant un seul projet a été réduit** de 50 %.
- **S'adapte aux nouveaux participants et aux PME** : comprend des thèmes spécifiquement conçus pour faciliter l'accès aux nouveaux participants, encourageant ainsi la participation des PME, start-ups, entreprises en phase de croissance, des organisations de la société civile et des petites administrations publiques.
- **Il encourage la coopération internationale, mais impose également des restrictions de participation géographiques** et à certains sujets.
- **Le recours au financement forfaitaire (*lump sum*) a été accru** : au moins 50 % du budget des appels à projets Horizon Europe est désormais alloué sous forme de sommes forfaitaires.
- Il inclut des **formulaire de proposition simplifiés**, ce qui implique une **réduction le nombre maximal de pages**.



3. Coopération internationale

État des lieux des accords d'association à Horizon Europe

➤ Pays nouvellement associés à Horizon Europe :

- **Corée du Sud** : association au pilier 2 effective à partir du budget 2025
- **Suisse** : association à tous les piliers du programme à partir du budget 2025

➤ Pays concernés par un accord transitoire :

- **Egypte** : association à l'ensemble du programme à partir du budget 2025 (voir l'article)
- **Japon** : association au pilier 2 à partir du budget 2026

➤ Voir notre article sur [l'état des associations à HEU](#)



Restriction de la participation chinoise

- **Interdiction générale pour les *Innovation Actions* (IA). Cela couvre toutes les formes de participation (bénéficiaires, entités affiliées, sous-contractant, récipiendaire du FSTP, partenaire associé...).**
- **Même si établies dans l'UE, un pays associé ou un pays tiers éligible les entités contrôlées directement ou indirectement par la Chine peuvent être exclues des *Innovation Actions* lorsque le sujet le prévoit. Ces restrictions visent les technologies critiques sensibles :**
 - Intelligence artificielle
 - Semi-conducteurs avancés
 - Technologies quantiques
 - Biotechnologies



Restriction de la participation chinoise

- **Restrictions pour les *Research and Innovation Actions* (RIA).**
 - **Principe général** : non-éligibilité des entités établies en Chine aux RIA.
 - **Exceptions limitées**, uniquement dans certaines destinations jugées à dominante recherche et d'intérêt global, notamment certains appels du Cluster 2, 5, 6 ; Missions, Widening, NEB (voir les Annexes Générales page 7).
 - Des exceptions au cas par cas restent possibles, sur justification.

- **Interdiction générale de participation pour les universités chinoises relevant du *Ministry of Industry and Information Technology* (MIIT), tous programmes confondus.**



Focus sur l'article 22(5) et 22(6) du règlement HE

➤ Article 22(5) – Restreindre ou exclure des entités

- **Question** : Quels pays ou entités peuvent participer à cet appel ?
- **Objectif** : pour des raisons de sécurité, autonomie stratégique, souveraineté de l'UE
- **Effet** : peut permettre d'exclure ou limiter la participation d'entités établies dans certains pays ou des entités contrôlées par des pays tiers non associés
- **Exemple** : appels réservés aux entités UE/EEE

➤ Article 22(6) – Ajouter des critères d'éligibilité

- **Question** : Sous quelles conditions peut-on participer ?
- **Objectif** : lié à la nature de l'action ou ses objectifs scientifiques ou stratégiques
- **Effet** : conditions d'éligibilité ciblées pouvant porter sur le type d'entité, le nombre ou le lieu d'établissement
- **Exemple** : restriction de participation pour des appels sur les thématiques de l'IA, du quantique etc.



Annexe *Ownership control declaration*

➤ Annexe qui sera demandée dans des appels spécifiques

- Les *Innovation Actions* (IA) qui portent sur des sujets stratégiques, concernées par les restrictions de l'article 22(5) du règlement HE

➤ Tous les partenaires (bénéficiaires + tierces parties) devront remplir ce document

- Ne sont pas concernées par ce document les entités publiques

➤ Voir le document sur le portail de la CE, section “*templates & forms*”, “*application forms*”.



Session de questions/réponses



4. Formulaire de candidature



Partie administrative - *Part A*

➤ Supprimés dans le canevas des appels 2026-2027 :

- Lien avec des autres participants « *Links with other participants* », au bas de la section *Departments (same group, controls, controlled by...)*
- Rôle de l'organisation participante « *role of participating organisation in the project* »

Partie descriptive des propositions - *Part B*

Réduction de la taille maximale de la Part B des propositions de 5 pages, suite à la simplification des sections 2 et 3.

- Les nouvelles limites standard sont les suivantes :

	Coûts réels	<i>Lump sum</i>
RIA-IA	40 pages	45 pages
CSA	28 pages	25 pages
Cofund	65 pages	-

- *Certains appels spécifiques peuvent appliquer des limites de pages différentes, comme indiqué dans le programme de travail et les documents d'appel.*
- **Pour les appels 2025** lancés en 2026, ils utilisent toujours les modèles et les limites de pages de 2025.

Partie descriptive des propositions - *Part B*

Mise à jour du critère impact (RIA, IA, CSA et COFUND)

- L'aspect « *likely scale and significance of the contributions from the project* » (ampleur et l'importance probables des contributions du projet) a été supprimé des critères d'évaluation de l'impact (signalé dans l'encadré en tête de la partie impact)

Impact – aspects to be taken into account.

- Credibility of the pathways to achieve the expected outcomes and impacts specified in the work programme, ~~and the likely scale and significance of the contributions due to the project.~~
- Suitability and quality of the measures to maximise expected outcomes and impacts, as set out in the dissemination and exploitation plan, including communication activities.

- **L'évaluation de l'impact après mise à jour :**

- **Crédibilité des moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats et impacts attendus**, tels que définis dans le programme de travail.
- **Pertinence et qualité des mesures visant à maximiser les résultats et impacts attendus**, telles que décrites dans le plan de diffusion et d'exploitation, y compris les activités de communication.

- **A noter :** Les critères d'excellence et de mise en œuvre restent inchangés.



Partie descriptive des propositions - *Part B*

Mise à jour du critère impact (lorsque pertinent) - section 2.1

- **Il n'est plus nécessaire** d'expliquer les impacts scientifiques, économiques et sociétaux **généraux**, car ils sont déjà pris en compte dans le critère de l'impact attendu de l'appel (*topic expected impact*)

~~★ — The outcomes and impacts of your project may:~~

- ~~• Scientific, e.g. contributing to specific scientific advances, across and within disciplines, creating new knowledge, reinforcing scientific equipment and instruments, computing systems (i.e. research infrastructures);~~
- ~~• Economic/technological, e.g. bringing new products, services, business processes to the market, increasing efficiency, decreasing costs, increasing profits, contributing to standards' setting, etc.~~
- ~~• Societal, e.g. decreasing CO₂ emissions, decreasing avoidable mortality, improving policies and decision-making, raising consumer awareness.~~

~~Only include such outcomes and impacts where your project would make a significant and direct contribution. Avoid describing very tenuous links to wider impacts. However, include any potential negative environmental outcome or impact of the project including when expected results are brought at scale (such as at commercial level). Where relevant, explain how the potential harm can be managed.~~

Partie descriptive des propositions - *Part B*

Mise à jour du critère impact (lorsque pertinent) - section 2.1

➤ La sous-section « *Project's pathways towards impact* » (voies d'impact du projet) a été simplifiée :

- Le point b) demandant une **indication détaillée de l'ampleur des contributions du projet** a été supprimé. Désormais, il est **seulement demandé de « fournir des estimations quantifiées lorsque cela est possible et pertinent »** (*Provide quantified estimates when possible and relevant*).
- Il reste donc 2 points auxquels il faut répondre en 2 pages maximum, contre 4 auparavant.

Impact – aspects to be taken into account.

- Credibility of the pathways to achieve the expected outcomes and impacts specified in the work programme, ~~and the likely scale and significance of the contributions due to the project.~~
- Suitability and quality of the measures to maximise expected outcomes and impacts, as set out in the dissemination and exploitation plan, including communication activities.

The results of your project should make a contribution to the expected outcomes set out for the work programme topic over the medium term, and to the wider expected impacts set out in the 'destination' over the longer term.

In this section you should show how your project could contribute to the outcomes and impacts described in the work programme, ~~the likely scale and significance of this contribution,~~ and the measures to maximise these impacts.

~~(b) Give an indication of the scale and significance of the project's contribution to the expected outcomes and impacts, should the project be successful. Provide quantified estimates where possible and meaningful.~~

~~(c) 'Scale' refers to how widespread the outcomes and impacts are likely to be. For example, in terms of the size of the target group, or the proportion of that group, that should benefit over time; 'Significance' refers to the importance, or value, of those benefits. For example, number of additional healthy life years; efficiency savings in energy supply.~~

~~✚ Explain your baselines, benchmarks and assumptions used for those estimates. Wherever possible, quantify your estimation of the effects that you expect from your project. Explain assumptions that you make, referring for example to any relevant studies or statistics. Where appropriate, try to use only one methodology for calculating your estimates: not different methodologies for each partner, region or country (the extrapolation should preferably be prepared by one partner).~~

~~✚ Your estimate must relate to this project only – the effect of other initiatives should not be taken into account.~~

Partie descriptive des propositions - *Part B*

Section 3, mise en œuvre des propositions (*Implementation*) - 3 tableaux liés au budget sont modifiés :

- Le tableau 3.1h « *Purchase costs* » (coûts d'achats) est simplifié et **concerne uniquement les coûts d'équipement.**
- Les tableaux 3.1i « *Other costs categories* » et 3.1j « *In-kind contributions* » sont **supprimés.**
- A noter : pour les projets en coûts réels, ces tableaux seront **requis lors de la phase de contractualisation**, à compléter pour la l'annexe techniques des futurs projets.

Table 3.1h: 'Purchase costs' items (travel and subsistence, major equipment costs and other goods, works and services)

Please give details of the need for equipment costs, complete the table below for each participant if the purchase costs (i.e. the sum of the costs for 'travel and subsistence', 'equipment', and 'other goods, works and services') exceeds 15% of the personnel costs for that participant (according to the budget table in proposal part A). The record must list cost items in order of costs and starting with the largest cost item, up to the level that the remaining costs are below 15% of personnel costs.

Participant Number/Short Name	Cost (€)	Justification
Travel and subsistence		
Equipment		
Other goods, works and services		
Remaining purchase costs (<15% of pers. Costs)		
Total		



5. Spécificités des appels



Spécificités des appels du WP26-27

	<i>Lump sum</i>	<i>FSTP</i>	<i>Blind evaluation</i>	Appels en 2 étapes
ERC*	2 appels	-	-	-
MSCA	Action MSCA & Citizens	-	-	-
Infrastructures	15 appels	3 appels	-	-
Cluster 1	18 appels	3 appels	4 appels	4 appels
Cluster 2	54 appels	1 partenariat	3 appels	3 appels
Cluster 3	42 appels	4 appels	-	-
Cluster 4 - espace	8 appels	2 appels	-	-
Cluster 4 - industrie	19 appels	-	2 appels	2 appels
Cluster 5	66 appels	4 appels	4 appels	6 appels
Cluster 6	91 appels	21 appels	9 appels	14 appels
EIC*	13 appels	-	-	12 appels
EIE*	3 appels	3 appels	-	-
WIDERA	12 appels	4 appels	-	-



FSTP - de quoi parle-t-on ?

➤ QUOI ?

- MGA-HEU, art. 9.4 - « *Financial support to third parties* » (FSTP) = support financier à des tiers
- Annexes générales du programme de travail 2026-2027, section B - *Eligibility* (page 19)

➤ **QUI ?** Les **bénéficiaires** octroient une partie du financement qu'ils reçoivent au titre du projet à une ou des partie(s) tierce(s), appelé ici **récipiendaires**

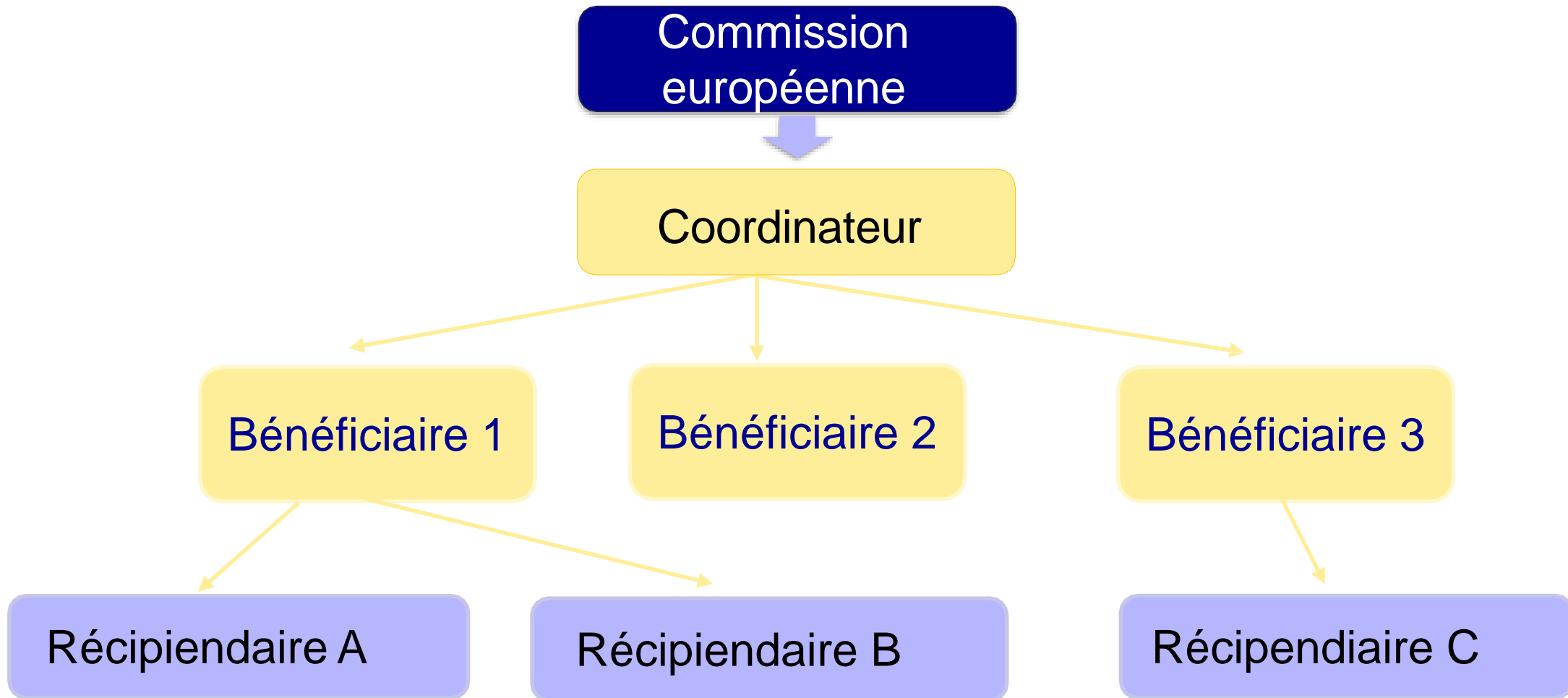
➤ **A QUI ? Les récipiendaires** peuvent-être des personnes physiques (ex : allocation de bourse) ou morales

➤ **COMMENT ?** Les bénéficiaires définissent les modalités de sélection des tiers et de financement (subvention, prix, autre)

➤ **Attention : le FSTP doit être expressément prévu dans la description de l'appel à propositions**

=> Revoir notre webinar sur le sujet

Support financier à des tiers (*FSTP*)





Les récipiendaires

- La sélection des récipiendaires **doit respecter les mêmes conditions qui s'appliquent aux bénéficiaires.**
- **En recevant l'argent pour le projet, ils ne deviennent pas bénéficiaires.**
- Ils ne peuvent pas être bénéficiaire/entité affiliée + récipiendaire au sein du même projet.
- **Certaines obligations de la convention de subvention leur sont reportées :**
 - Éviter les conflits d'intérêts
 - Obligations de confidentialité et de sécurité
 - Éthique et valeurs
 - Assurer la visibilité du financement de l'UE, le cas échéant
 - Respecter les règles spécifiques à la mise en œuvre de l'action
 - Obligations d'information
 - Conservation des documents



Appels en deux étapes : quelles modalités ?

Appels « standards » en une étape

- Soumission unique (en une seule fois) de la proposition complète
- Évaluation complète selon les trois critères d'évaluation usuels

Appels en deux étapes

- Étape 1 : soumission d'une **proposition courte** avec évaluation de l'excellence et de l'impact
- Étape 2 : soumission d'une **proposition complète** pour celles ayant franchi le seuil à l'étape 1
Évaluation complète des trois critères d'évaluation

Première étape

- **L'étape 1 prévoit la soumission d'une proposition peu détaillée :**
 - Seuls les critères « **Excellence** » et « **Impact** » sont évalués
 - Limite de **10 pages**
 - L'admissibilité est vérifiée pour les deux étapes
 - Le **seuil** pour les deux critères d'évaluation est **fixé à 4**
 - **Propositions retenues à l'étape 1** (franchissant les seuils) : les candidats seront **invités à soumettre une proposition complète en étape 2**
 - Les candidats sont informés des résultats de l'évaluation, mais **aucun rapport d'évaluation** (*Evaluation Summary Report* - ESR) n'est **envoyé pour les propositions retenues à l'étape 1**
 - L'ESR de l'étape 1 sera envoyé avec l'ESR de l'étape 2



Deuxième étape

- Seules les propositions retenues à l'étape 1 **reçoivent un lien pour soumettre une proposition complète** à l'étape 2
- **Évaluation standard**, avec une vérification supplémentaire de l'admissibilité
- La proposition complète de l'étape 2 **doit être conforme à la proposition sommaire** et ne peut PAS différer considérablement (càd. **changement** évident concernant une **partie substantielle du projet** proposé), sinon, elle sera irrecevable.



Deuxième étape - exemples de différences substantielles dans les propositions

➤ Exemples de différences *non* substantielles

- l'absence d'un ou deux des partenaires mentionnés à la phase 1
- le changement de coordinateur

➤ Exemples de différences substantielles

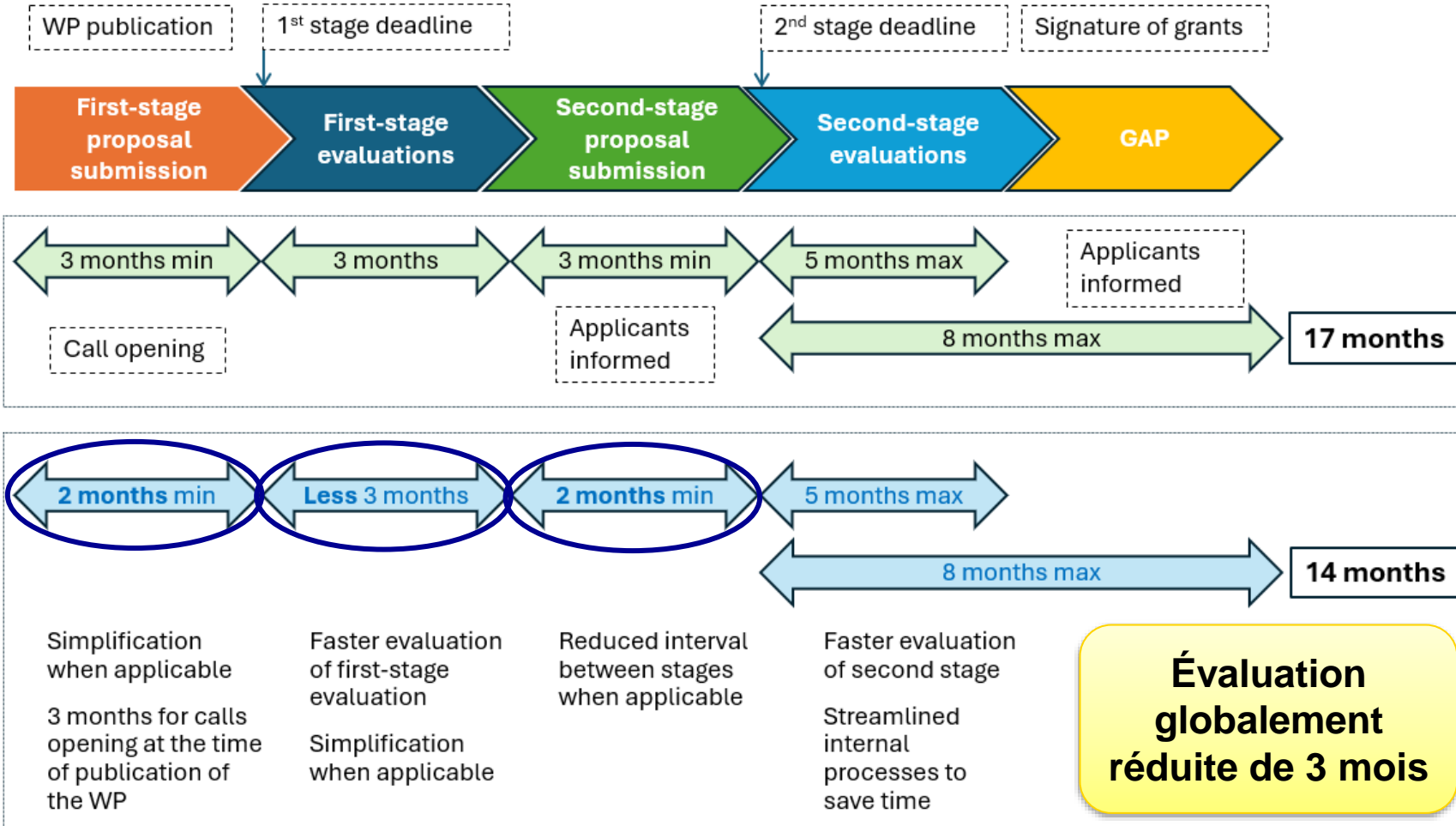
- la **base conceptuelle** ou la **méthodologie** a complètement changée
- les **objectifs du travail** ont été considérablement **modifiés** (surtout si le degré d'innovation / de progrès au-delà de l'état de l'art est considérablement réduit)
- **l'impact attendu** ne correspond plus du tout à celui défini en 1^{ère} étape

Deuxième étape

➤ Gestion des différences substantielles durant l'évaluation :

- La Commission européenne (CE) demande aux coordonnateurs des appels (*project officer*) de **vérifier systématiquement les différences manifestes dans toutes les propositions de l'étape 2** et de ne pas se baser uniquement sur les différences indiquées par les demandeurs.
- L'évaluation se fait au cas par cas, puisque chaque situation est différente.
- La CE examine les justifications que le demandeur a données pour les changements dans l'étape 2.
- La CE tient en compte le fait que l'évaluation de la première étape ne concerne pas tous les critères d'évaluation et que, par conséquent, la proposition complète comporte nécessairement de nouveaux éléments.

Réduction du temps d'évaluation des appels en 2 étapes



- 41 appels
- Limite les efforts des déposants
- Délai de financement réduit

Evaluation à l'aveugle

- **Base légale** : article 28, § 4, du règlement 2021/695
- **Initiative du Parlement européen** de s'attaquer à la perception d'un biais de renommée perçu dans le cadre du processus d'évaluation des projets
- Lancé dans le programme de travail 2023-24 pour tous les appels en 2 étapes et **sur une sélection d'appels sur cette programmation**
- **Mis en œuvre dans le cadre de l'évaluation de la proposition en étape 1 (*short proposal*)**
- **Nouveau critère d'admissibilité** : aucune donnée identifiante directe (noms de chercheurs ou d'entités, logos, acronymes) ou indirecte ne doit être mentionnée dans la proposition (part B)
- **Donnée identifiante directe** => proposition inéligible
- **Donnée identifiante indirecte** => examen au cas par cas avec l'aide d'un.e juriste

Appels en sommes forfaitaires « *lump sum* »

SEARCH FUNDING & TENDERS ▾ HOW TO PARTICIPATE ▾ PROJECTS & RESULTS WORK AS AN EXPERT SUPPORT ▾ Get started

Thermal management and energy optimisation of high energy demand IT systems equipment in tertiary buildings

TOPIC ID: HORIZON-CL5-2023-D4-01-04

Grant

- General information
- Topic description
- Destination
- Conditions and documents
- Partner search announcements
- Submission service
- Topic related FAQ
- Get support
- Call updates
- Go back

General information		
Programme Horizon Europe Framework Programme (HORIZON)		
Call Efficient, sustainable and inclusive energy use (HORIZON-CL5-2023-D4-01)		
Type of action HORIZON-RIA HORIZON Research and Innovation Actions		
Type of MGA HORIZON Lump Sum Grant [HORIZON-AG-LS]		
Deadline model single-stage	Opening date 13 December 2022	Deadline date 20 April 2023 17:00:00 Brussels time

[See budget overview](#)

[Open for submission](#)

Topic description

ExpectedOutcome:



Financement en somme forfaitaire

➤ De quoi parle-t-on ?

- Définition : somme forfaitaire allouée par projet, fixée par *work-package* et par bénéficiaire
- Principe : le financement est acquis lorsqu'un *work-package* est validé par la CE comme achevé à 100 %

➤ Contexte :

- Potentiel de simplification important : **supprime les rapports et audits financiers**, réduisant le suivi financier et le taux d'erreur et remet l'**accent sur le contenu technique**

➤ Montage et évaluation de la proposition suivent les règles habituelles d'HE : les critères d'évaluation, les versements du financement -dont le préfinancement-, le découpage des périodes de rapport sont **LES MÊMES** que pour un projet financé en coûts réels.

- montant de la somme forfaitaire défini par **une estimation** détaillée des coûts, basée sur les **coûts réels éligibles de chaque bénéficiaire**
- tableau budgétaire => **fichier Excel à télécharger, puis soumettre** sur la plateforme de dépôt
- **modèle de proposition standard** (Part B) applicable au type d'action auquel vous postulez + **3/5 pages** pour décrire en détail votre plan de travail et les *work-packages* horizontaux qui peuvent-être démultipliés



Lump sum - ressources disponibles

- Diverses ressources listées dans la rubrique dédiée « *lump sum* » de notre boîte à outils
- Webinaire du PCN juridique et financier sur le sujet
- FAQ du PCN
- La Commission organise régulièrement des webinaires dédiés au *lump sum*, dont le dernier date du 2 octobre 2025 >> pour le revoir ou télécharger le support



Lancement du programme de travail Horizon Europe 2026-2027

Thématique	Date du webinaire
Cluster 1 – Santé	Replay à venir <u>Session Q&A le 30 janvier</u>
Cluster 2 – Culture, créativité et société inclusive	Replay à venir
Cluster 3 – Sécurité civile pour la société	Replay à venir
Cluster 4 – Industrie	Replay à venir
Cluster 4 – Numérique	Replay à venir
Cluster 4 - Espace	En présentiel le 9 décembre

Lancement du programme de travail Horizon Europe 2026-2027

Thématique	Date du webinaire
Cluster 5 – Climat et énergie	Replay à venir
Cluster 5 - Mobilité	Replay à venir
Cluster 6 – Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement	Réseautage en présentiel le 12 janvier Replay du webinaire à venir
Infrastructures de recherche	En présentiel le 23 janvier
Pilier transversal – WIDERA et COST	En présentiel le 16 décembre Webinaire à venir
ERC	<u>ERC PoC disponible en replay</u> Replay sur les ERC Advanced à venir



Lancement du programme de travail Horizon Europe 2026-2027

Thématique	Date du webinaire
MSCA	Replay info-day COFUND à venir Replay staff Exchanges à venir Replay « Comment trouver des partenaires non-académiques » à venir
EIC éclairateur / transition/ Ecosystèmes d'innovation	<u>Replay disponible</u>
EIC accélérateur	-
Missions	<u>Webinaire le 30 janvier</u>
NEB	-



Questions/réponses



Ressources utiles

PCN :

- Liste des webinaires de lancement du programme de travail Horizon Europe 2026-2027
- Article sur la publication du programme de travail 2026-2027 d'Horizon Europe

CE :

- Introduction générale du programme de travail 2026-2027
- Evènement sur les nouveautés des appels 2026-27 Horizon Implementation day – Novelties in the 2026-2027 Horizon Europe work programme - 20 janvier à 9h00